

Le droit de la concurrence est fortement influencé par la pensée économique. Pourtant, aucune étude systématique n'avait encore été consacrée à la manière dont les juges chargés d'appliquer ce droit intègrent les apports de la science économique dans leur raisonnement. L'ouvrage d'Anne-Lise Sibony vient combler cette lacune. L'auteur passe en revue les obstacles réels ou supposés que rencontre le juge confronté aux raisonnements économiques débattus devant lui. Elle montre qu'ils ne sont pas absolus et que les juges s'inspirent réellement de la théorie économique, même si certains emprunts apparaissent maladroits. Surtout, et c'est là un apport essentiel de l'ouvrage, Anne-Lise Sibony fait apparaître clairement les différents rôles de la théorie économique dans l'élaboration d'un jugement. En revisitant une théorie du jugement très classique, celle de Motulsky, l'auteur opère un renversement de perspective. De source de difficulté pour le juge, le raisonnement économique devient un outil, que le juge peut mettre au service de son office : dire le droit pour trancher les litiges.

Cet ouvrage intéressera tous ceux qui étudient, enseignent ou pratiquent le droit de la concurrence (juges, autorités de concurrence, avocats ou économistes). Il s'adresse également à ceux qui s'interrogent sur les rapports du droit et de l'économie, ainsi que, plus généralement, à ceux qui s'intéressent à la manière dont le droit intègre d'autres savoirs.

Anne-Lise Sibony est ancienne élève de l'École normale supérieure, titulaire d'une maîtrise en économie et docteur en droit. Elle a également reçu un Master of Science in Regulation de la London School of Economics. Elle enseigne le droit européen à l'Université de Liège, où elle co-dirige l'Institut d'études juridiques européennes (IEJE).

www.lextenso-editions.fr



ISBN : 978-2-275-03199-6

87 €